

Zones Non Agricoles

Espaces Verts

- **Marronniers**
- **Platanes**
- **Chênes**

22 mai 2013 - Bulletin n°4-2013, page 1

- Mineuse du marronnier : premières mines détectées dans les feuilles, ralentissement des captures, conditions peu favorables aux papillons
- **Anthracnose du platane : développement très rapide de la maladie avec des dégâts marqués**
- Processionnaire du chêne : observations des premières chenilles
- Conditions peu favorables au développement des insectes (pucerons,...)

Marronniers

■ Mineuse du Marronnier (*Cameraria ohridella*)

● Observations

Les marronniers les plus avancés sont au stade fin floraison (Lempdes).

Les captures de mineuses sont en diminution (Chamalières, Chatel Guyon, Lempdes). Avec les conditions climatiques froides et humides les papillons ne sont plus facilement observables dans les frondaisons. Ces conditions leur sont défavorables. Toutefois les premières mines ont été observées dans les feuilles (Chamalières et Lempdes).

A Ambert pas de capture à ce jour.

■ Black rot du Marronnier (*Guinardia aesculi*)

● Rappel

Le black rot (ou maladie des tâches rouges) est agressif lors des printemps humides. La maladie se manifeste initialement par de petites tâches (difficiles à détecter) claires, parfois translucides. Ces tâches grandissent progressivement se colorent en brun-rouge bordé d'un halo chlorotique verdâtre. Ces tâches confluent entre elles et s'étendent à une grande partie ou à la totalité des folioles. Ceux-ci peuvent s'enrouler. Les attaques les plus graves peuvent

aboutir à la chute des feuilles dans le courant de l'été. Les jeunes arbres en cours d'implantation peuvent être fragilisés.

A l'automne l'élimination des feuilles mortes limitera l'inoculum pour l'année suivante.

● Observations

Premières tâches observées à Lempdes sur un arbre. Pas de détection à Chamalières.



FREDON Auvergne

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses, attribués au financement du plan Ecophyto.



Platanes

■ Anthracnose du platane

(*Apiognomonina venata*)

• Observations

Les platanes les plus avancés sont au stade fin floraison. Dans de nombreuses zones (et comme pour d'autres végétaux) les platanes semblent stoppés dans leur développement.

Non encore signalés lors du précédents BSV, les premiers signalements sont arrivés juste après (15 mai Lempdes, Ambert, 17 mai). Les symptômes d'anthracnose ont très rapidement pris de l'ampleur dans de nombreux sites (Cournon d'Auvergne, Clermont Ferrand, Saint pourçain sur Sioule, La Foris,..) entraînant des nécroses brunes le long des nervures, le flétrissement et la prise d'une teinte vert sombre de certaines feuilles. Les chutes de feuilles débutent et s'intensifient. Certains arbres montrent des proportions importantes de feuilles touchées (en particulier sur les arbres les plus précoces). Pour certain près d'un tiers des feuilles est touché (Saint Pourçain sur Sioule / Cournon). Ces arbres présenteront probablement des déficits foliaires qui ne seront pas entièrement compensés (phénomène observé en 2012 à Vichy).

La persistance du mauvais temps laisse entrevoir une intensification des attaques dans les semaines à venir.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses, attribués au financement du plan Ecophyto.



Feuilles présentant nécroses et flétrissements causés par l'anthracnose du platane

• Rappel

Il s'agit d'une maladie fongique spécifique du platane causée par le champignon (*Apiognomonina venata*).

Les dégâts d'anthracnose ne sont pas fatals pour les arbres. Généralement, les arbres produisent de nouvelles feuilles au début de l'été.

Même lors de fortes attaques, les arbres ne dépérissent pas. En revanche, plusieurs années successives avec de fortes défoliations peuvent affaiblir un arbre.

Platanes

■ Tigre du platane (*Corythuca ciliata*)

• Observations

Les conditions climatiques sont très défavorables au développement des tigres. Les insectes adultes sont cette semaine difficilement observables sous les feuilles. Les dégâts sur feuilles sont très limités (Lempdes, Cournon et Chamalières).

- **Oïdium du platane :** Quelques symptômes d'oïdium sur platane détectés à Cournon d'Auvergne.

Chênes

■ Processionnaire du Chêne (*Thaumetopoea processionea*)

• Rappel

Les chenilles de processionnaires du chêne sont phytophages et peuvent engendrer des défoliations importantes en début d'été. Cependant leur plus grande nuisance est liée à leur caractère urticant pour les hommes et les animaux (similaire à celui des chenilles processionnaires du pin). Les poils urticants émis par

les chenilles peuvent provoquer des réactions allergiques, des oedèmes, des accidents oculaires, vertiges).

• Observations

Premières détections d'amas de jeunes chenilles sur les branches à Chamalières (site déjà attaqué en 2012 et 2011). Les chenilles d'environ

10mm de long sont amassées en groupe d'une trentaine d'individus. Ces amas ne présentent pas pour l'instant de tissage de protection diurne. Deux arbres sur cinq observés présentent des chenilles. Pas de détection de défoliation à ce jour.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses, attribués au financement du plan Ecophyto.



Abeilles

Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers, des parcelles légumières, ou horticoles, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles, utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.
3. Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. Lors de la pollinisation (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « Les abeilles butinent » et la note nationale BSV « Les abeilles, des ali-ées pour nos cultures : protégeons-les ! » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiologie des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Ce BSV reprend des observations ponctuelles qui donnent des tendances régionales. La Chambre Régionale et la FREDON Auvergne dérogent toute responsabilité quant aux décisions prises par les applicateurs de produits phytosanitaires concernant la protection de leurs végétaux.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses, attribués au financement du plan Ecophyto.



Directeur publication
Gilbert Guignand
Président
de la Chambre
Régionale d'Agriculture



Animation filière ZNA
FREDON Auvergne
www.fredon-auvergne.fr



Direction Régionale
de l'Alimentation,
de l'Agriculture
et de la Forêt

